



Signataires : Dilara Bayrak, Marjorie de Chastonay, Corinne Müller Sontag, Marta Julia Macchiavelli, Didier Bonny, Adrienne Sordet, Anne Bonvin Bonfanti, Yves de Matteis, Ruth Bänziger, Jean-Marc Guinchard, Glenna Baillon-Lopez, Patrick Saudan, Bertrand Buchs, Nicole Valiquier Grecuccio, Youniss Mussa, Jean-Charles Rielle, Badia Luthi

Date de dépôt : 12 octobre 2022

Proposition de motion

Redynamiser la politique des quatre piliers

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que plusieurs associations ont tiré la sonnette d’alarme sur l’augmentation de la consommation du crack dans le canton ;
- que des appels pour adapter le dispositif aux nouvelles drogues ont été émis, notamment en matière de prévention ;
- que les structures d’accompagnement sont débordées par l’usage et la consommation de plus en plus prépondérante du crack ;
- que la consommation de drogue peut être corrélée à la situation socio-économique des personnes ;
- que la politique du « tout répressif » a démontré ses limites ;
- que la mise en place, dans les années 90, du modèle dit des quatre piliers (prévention, traitement, réduction des risques et répression) a permis d’obtenir des résultats concrets et durables,

invite le Conseil d’Etat

- à identifier extensivement les nouvelles drogues, les profils susceptibles de tomber dans l’addiction, ainsi que ceux des consommateurs et des

- consommatrices afin d'amener des réponses individualisées, notamment en tenant compte de leur situation socio-économique ;
- à établir un rapport sur l'ensemble des actions menées par le Conseil d'Etat dans la lutte contre les addictions ;
 - à estimer, dans ledit rapport :
 - le taux de succès des actions par rapport aux objectifs du Conseil d'Etat ;
 - le manque des budgets alloués pour chaque action, comparé à un budget prévoyant une prise en charge idéale ;
 - à redynamiser la politique des quatre piliers au niveau cantonal, en l'adaptant aux nouvelles consommations et réalités du terrain ;
 - à augmenter les moyens pour la prévention, le traitement et la réduction des risques, notamment en faveur des associations de terrain ;
 - à envisager l'ouverture de nouveaux locaux de consommation et d'information à Genève et la pérennisation de celui déjà existant ;
 - à intégrer les structures de thérapie résidentielle dans les réflexions.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans les années 80, la Suisse a été marquée par les différentes scènes ouvertes de la drogue. Pendant de nombreuses années, les politiques publiques n'ont pas permis de correctement faire face à la problématique, faute d'avoir compris tous les enjeux sociaux, sanitaires et sécuritaires liés aux drogues et à leur consommation. Avec son approche globale, la politique dite des « quatre piliers » a été une réponse efficace et pragmatique à cette question complexe. La mise en place de mesures volontaristes en matière de prévention, de traitement, de réduction des risques, tout en maintenant un volet répressif, a permis de rapidement obtenir des résultats concrets. Les risques sanitaires liés à la consommation de drogue ont pu être grandement réduits. Les consommateurs et consommatrices ont pu être pris en charge et accompagnés, de manière durable. Les scènes ouvertes de la drogue ont, progressivement, disparu.

Récemment, la problématique de la consommation de drogue est revenue dans l'actualité. De nouvelles habitudes de consommation, notamment concernant le crack, ont remis la problématique à l'agenda politique. Le Groupement Romand d'Etudes des Addictions (GREA), dans un communiqué publié le 6 juillet 2022, relevait le fait que la consommation de cocaïne (dont le crack est issu) n'est, de loin, pas nouvelle en Suisse. *« Plus rentable car diluée, la cocaïne consommée sous cette forme est notamment privilégiée par des populations plus précarisées et marginalisées. »* Il semble, comme le relevait le GREA dans son communiqué, que la consommation générale de drogue n'ait pas forcément augmenté, mais que de nouvelles formes de consommation soient apparues, touchant notamment une population précarisée. *« Pour le GREA, cette tendance signale plutôt une précarisation de la consommation qui se fait davantage dans la rue, et qui est donc plus visible. »*

Face à ce constat, il convient de noter qu'une politique basée largement sur la répression n'aura que peu ou pas d'effet sur la consommation. Il s'agit plutôt de chercher à accompagner et à prendre en charge les consommateurs et consommatrices, en tenant compte de leur situation socio-économique et sanitaire. Dans le cas du crack, il s'agit d'une substance hautement addictive : la sensation de manque des consommateurs et des consommatrices est démultipliée. Cela a pour conséquence que l'individu souhaite consommer à nouveau et à une fréquence élevée, menant ainsi à l'oubli des besoins de base comme celui de se nourrir. Au vu de ce qui précède, il est évident que la répression pure et dure semble dénuée de succès.

Comme le soulignait le GREA, « *la stigmatisation des usagères et usagers de crack, ainsi que la politique de répression pratiquée en chassant les personnes de l'espace public, ne permettent pas d'avancer vers une amélioration de la situation* ». Il s'agit, notamment, de faire un accompagnement sanitaire des consommateurs et consommatrices qui ont besoin de soins ou d'aide pour se nourrir ou s'hydrater. Cet accompagnement permet d'éviter des débordements. Or, aujourd'hui, les structures d'accueil disent être débordées par le nombre d'usagers et d'usagères et manquer globalement de places.

Il était également noté que « *la problématique est complexe et n'appelle pas à des solutions simples* ». C'est aujourd'hui que des solutions innovantes doivent être trouvées, suivies de propositions courageuses, pour juguler la problématique. Pour ce faire, il s'agit de redynamiser la politique des « *quatre piliers* » avec des moyens pour accueillir et accompagner les personnes dans leur consommation et leur situation socio-économique. Il est également nécessaire d'imaginer des dispositifs qui soient à même de répondre aux défis posés par les nouvelles substances et les nouveaux usages de consommation.

Vu ce qui précède, nous vous encourageons, Mesdames les députées et Messieurs les députés, à soutenir la présente proposition de motion.